



## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 29 Juin 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dispensation de matériel médical à l'officine**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **TROYES (10)** à :

COUTELLE Marie, avec Félicitations du jury  
DECHANET Anaïs, avec Félicitations du jury  
REVERDY Florence, avec Félicitations du jury  
ROBCIS Ilona

Fait à Paris, le 29 juin 2023  
la présidente du jury,



Catherine HOURTIGUET

*Décision à titre purement informatif.*

*Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.  
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*